

V/réf.

N/réf. JDM/VD/2022-AG HYGEA -9

Votre correspondant Véronique Denis

Tél. 065/87.90.94 les mardis et jeudis

Email : [veronique.denis@hygea.be](mailto:veronique.denis@hygea.be)

**Communes affiliées**

Havré, le 15 novembre 2022

**Objet : Assemblée Générale HYGEA du 20 décembre 2022 - Convocation des associés**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

Nous avons le plaisir de vous inviter à vous faire représenter lors de l'Assemblée Générale HYGEA qui se tiendra le **mardi 20 décembre 2022 à 17 h au siège social de l'intercommunale HYGEA, rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 HAVRE**. Cette convocation vous est également expédiée par email.

**L'Assemblée Générale (ouverte au public) aura à son ordre du jour :**

1. Modifications statutaires, en ce compris modification d'objet social ;
2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif - ROI – Modification ;
3. Evaluation 2022 du Plan stratégique HYGEA 2020-2022 – Approbation ;
4. Plan stratégique HYGEA 2023-2025 – Approbation ;
5. Composition du Conseil d'Administration - Modifications.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Vous trouverez, sous ce couvert :

- ☐ la note de synthèse ;
- ☐ le modèle de proposition de décisions de votre Conseil communal. Ce document peut vous être adressé sur simple demande via mail : [veronique.denis@hygea.be](mailto:veronique.denis@hygea.be) ou par téléphone au 065/87 90 94 ;
- ☐ le document de délégation à l'Assemblée Générale (5 délégués) ;
- ☐ l'affiche à apposer et diffuser sur votre site internet dans les 48 heures de la réception de la convocation à l'Assemblée Générale par la commune.

1/2

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont disponibles et téléchargeables en vous connectant via le lien suivant : [https://hygeabe-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/veronique\\_denis\\_hygea\\_be/EvubSMcOaqRCty9IXY7yDBABriu9U68TJa1DYDehKZG5Wg?e=TI4hf3](https://hygeabe-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/veronique_denis_hygea_be/EvubSMcOaqRCty9IXY7yDBABriu9U68TJa1DYDehKZG5Wg?e=TI4hf3)

A défaut de délibération du Conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre (art. 21, 2, ° du décret) correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'approbation du point 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (modifications statutaires – Modification de l'objet social) nécessite, conformément au Code des Sociétés et des Associations, une majorité de 4/5. Afin de faciliter le vote en Assemblée, nous vous demandons donc de bien vouloir faire tout votre possible pour que votre Conseil communal puisse délibérer sur l'ordre du jour et que votre commune soit représentée à l'Assemblée Générale par au moins un représentant muni de la décision du Conseil communal. A défaut de pouvoir inscrire le point à l'ordre du jour de votre conseil communal, nous vous remercions de bien vouloir insister auprès de vos représentants afin que ceux-ci soient présents lors de l'Assemblée générale pour voter en séance.

Cette convocation et les documents s'y rapportant **NE SONT PAS ADRESSES DIRECTEMENT A VOS 5 DELEGUES.**

Les conseillers communaux associés seront informés par vos soins de la tenue de ladite Assemblée et également du fait que les divers documents s'y rapportant sont envoyés sur simple demande via mail : [veronique.denis@hygea.be](mailto:veronique.denis@hygea.be) ou par téléphone 065 87 90 94 et que ceux-ci peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques De Moortel,

Directeur général.

2/2